

N/réf. SMI/LSR/NSN  
Affaire traitée par L. Sutter / N. Saillen

Lausanne, le 17 mars 2020

**Directive 20/01 destinée aux Contrôles des habitants du canton**

**COVID-19 et état d'urgence sanitaire décrété par le Conseil fédéral.**  
**Instructions et informations pour les communes.**

---

Mesdames, Messieurs les Préposé-e-s,

A la suite de l'urgence sanitaire décrétée par le Conseil fédéral et les mesures prises par le Conseil d'Etat vaudois dans le cadre de l'état de nécessité (freiner l'accélération de la propagation du coronavirus et limiter au maximum les contacts humains), ce dernier a activé les plans de continuité de l'administration cantonale. Le SPOP privilégie le télétravail de ses collaborateurs tout en continuant à délivrer les prestations indispensables.

Nous vous communiquons ci-après les informations et instructions pour les contrôles des habitants.

**1. Horaires des guichets du SPOP et prestations délivrées :**

Guichets de la division étrangers

Nouveaux horaires réduits : 8h-11h30

Prestations limitées aux :

- visas de retour (pour les personnes étrangères résidant en Suisse qui n'ont pas encore reçu leur titre de séjour et qui doivent s'absenter un temps à l'étranger)
- prolongations des visas Schengen si la personne démontre qu'elle est dans l'impossibilité de rejoindre son pays (ex. annulation des vols, etc.)

Centrale téléphonique pour le public : uniquement le matin.

Lignes téléphoniques pour les communes (division étrangers) : uniquement le matin.

Centre de biométrie

Nouveaux horaires : 8h00 - 17h00 du lundi au vendredi, fermé le samedi.

- Passeports et cartes d'identité :  
uniquement sur rendez-vous  
Pour les cas particuliers et les urgences, les personnes sont invitées à appeler le call-center  
au :

0800 01 1291

- Enregistrement des données biométriques destinées aux titres de séjour des ressortissants d'Etats-tiers :

Indication des nouveaux horaires sur les invitations à se rendre au centre de biométrie pour les 1<sup>ers</sup> permis.

Pour les renouvellements des permis C, un délai pour se présenter au Centre de biométrie sera indiqué sur l'invitation (à partir du 1<sup>er</sup> juin).

L'invitation atteste de la validité du permis. Pour autant, elle ne constitue pas un document de voyage et ne permet à elle seule de voyager.

#### Secteur des naturalisations :

Guichet et centrale téléphonique fermés

Les communes souhaitant contacter le secteur des naturalisations doivent envoyer un courriel à [info.naturalisation@vd.ch](mailto:info.naturalisation@vd.ch)

Des informations seront adressées la semaine prochaine aux communes concernant les délais de traitement des dossiers de naturalisation (phase communale). Cela étant, les communes peuvent déjà prendre note d'annuler les rendez-vous avec les administrés (rapports d'enquête, test et auditions) jusqu'au 19.04.

#### Etat civil :

Les communes peuvent contacter l'état civil uniquement par mail à l'adresse suivante :

[etatcivil.moudon@vd.ch](mailto:etatcivil.moudon@vd.ch)

Pour le public, depuis le 17.03.2020, tous les rendez-vous prévus à l'Etat civil sont annulés pour une durée encore indéterminée et aucun nouveau rendez-vous ne sera pris jusqu'à nouvel avis.

Le call center de l'Etat civil sera fermé et une hotline est mise en place dès mardi 17.03.2020 exclusivement pour les cas d'urgence suivants :

- Célébration de mariages et partenariats in extrémis
- Rapatriement de corps
- Reconnaissance in extremis

Hotline : 021 557 07 22 (08h00-11h30 et 13h30-15h00)

Pour toute autre demande, le public peut adresser un email à :

[etatcivil.cantonal@vd.ch](mailto:etatcivil.cantonal@vd.ch)

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat civil reprendront contact en temps voulu avec les personnes dont les rendez-vous ont été annulés.

Les commandes d'acte en ligne sont sans changement.

## **2. Instructions pour les Contrôles des habitants**

Pour rappel, le SPOP continue à traiter les dossiers (octrois, renouvellements etc.) en privilégiant le télétravail de ses collaborateurs.

Les permis papier UE/AELE sont toujours envoyés aux communes par le SPOP sans changement.

Cela étant, si les communes n'ont pas la possibilité de maintenir un guichet ouvert, nous leur demandons d'appliquer les instructions suivantes.

## 2.1 Dispense de la présence personnelle des habitants au guichet dans les cas suivants :

### Lors de l'arrivée :

- de Suisses
- d'étrangers arrivant de Suisse
- de primo-arrivants

### Lors des renouvellements de permis :

- C
- B
- B étudiant
- L
- G

Si le dossier le justifie, la commune pourra convoquer la personne au guichet à l'issue de la fermeture du guichet et/ou de la fin de l'état d'urgence sanitaire.

## 2.2 Remise des permis

La commune peut envoyer le permis par courrier postal (à la charge de la commune).

## 3. Envoi des dossiers au SPOP (primo et renouvellement)

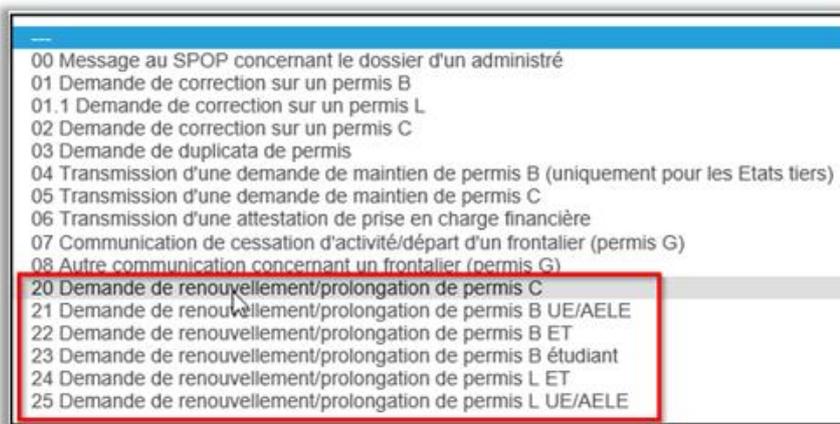
### 3.1 Primo

Nous remercions les communes de privilégier l'envoi de dossier par voie électronique sur la zone de dépôt (voir tutoriel sur Geststar\_com).

### 3.2 Renouvellement et prolongation

A partir d'aujourd'hui, privilégiez la solution électronique !

Ces types de demandes vous permettront de transmettre au SPOP par voie électronique les demandes de renouvellement/prolongation de permis pour étranger (B, C, B Etudiant, L et G), comme pour les autres formulaires structurés déjà existants, directement depuis le dossier de l'administré (voir ci-dessous)



#### 4. Entrée en vigueur

La présente Directive entre immédiatement en vigueur et jusqu'à nouvel avis.

Les horaires et instructions sont susceptibles de modification en tout temps selon l'évolution de la situation.

Dans ce cas vous serez informés dans les meilleurs délais par le SPOP. Consultez régulièrement les actualités Geststar\_com pour vous tenir informé.

Tout en vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Préposé-e-s, à l'expression de nos sentiments distingués.

Stève Maucci  
 Chef de service

#### Pour information :

Union des communes vaudoises (UCV)  
 Association des communes vaudoises (AdCV)  
 Association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH)  
 Préfectures  
 Direction générale de la fiscalité - Cellule « Registres – LHR »  
 Service des communes et du logement (SCL)  
 Secrétariat général de l'ordre judiciaire OJ  
 Brigade Migration Réseaux Illicites (BMRI)  
 Service de l'emploi, Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs (CMTPT)  
 Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP)  
 Police cantonale du commerce  
 Archives cantonales